Accusé de réception en préfecture 021-242100410-20220701-DM20220630\_15-DE Date de télétransmission : 01/07/2022

Date de réception préfecture : 01/07/2022





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 30 juin 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur LACHAMBRE

Convocation envoyée le 17 juin 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86 Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 86 Nombre de procurations : 17

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN Monsieur Pierre PRIBETICH Monsieur Thierry FALCONNET Monsieur Rémi DETANG Madame Sladana ZIVKOVIC Monsieur Jean-François DODET Madame Françoise TENENBAUM Monsieur Jean-Patrick MASSON Monsieur Dominique GRIMPRET Madame Danielle JUBAN Monsieur Jean-Claude GIRARD Monsieur Philippe LEMANCEAU Madame Marie-Hélène JUILLARD-**RANDRIAN** Monsieur Jean-Philippe MOREL Monsieur Antoine HOAREAU Monsieur Nicolas BOURNY Madame Céline TONOT Monsieur Hamid EL HASSOUNI Madame Brigitte POPARD Madame Christine MARTIN Madame Océane CHARRET-**GODARD** 

Monsieur Laurent GOBET Madame Karine HUON-SAVINA Monsieur Christophe AVENA Monsieur Marien LOVICHI Monsieur Christophe BERTHIER Monsieur Georges MEZUI Monsieur Massar N'DIAYE Monsieur Jean-François COURGEY Monsieur Emmanuel BICHOT Madame Caroline JACQUEMARD Monsieur Stéphane CHEVALIER Madame Céline RENAUD Monsieur Laurent BOURGUIGNAT Monsieur Bruno DAVID Madame Laurence GERBET Madame Claire VUILLEMIN Madame Stéphanie MODDE Monsieur Olivier MULLER Monsieur Patrice CHATEAU Madame Ludmila MONTEIRO Monsieur Patrick AUDARD Monsieur Léo LACHAMBRE

Monsieur Samuel LONCHAMPT Madame Catherine VICTOR Madame Dominique BEGIN-CLAUDET Monsieur Jean DUBUET Monsieur Patrick CHAPUIS Madame Anne PERRIN-LOUVRIER Monsieur Jean-Marc RETY Monsieur Jean-marc GONCALVES Monsieur Jean-Michel VERPILLOT Madame Catherine PAGEAUX Monsieur Didier RELOT Madame Monique BAYARD Madame Catherine GOZZI Monsieur Philippe SCHMITT Madame Isabelle PASTEUR Monsieur Frédéric GOULIER Monsieur Philippe BELLEVILLE Monsieur Adrien GUENE Madame Noëlle CAMBILLARD Monsieur Cyril GAUCHER Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

#### Membres absents:

Monsieur Guillaume RUET Monsieur Lionel SANCHEZ Monsieur Gaston FOUCHERES Monsieur Patrick BAUDEMENT Madame Céline RABUT

Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN Monsieur François DESEILLE pouvoir à Monsieur Marien LOVICHI Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM Monsieur Benoît BORDAT pouvoir à Madame Danielle JUBAN Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON

Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Philippe **LEMANCEAU** 

Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-**RANDRIAN** 

Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Monsieur Massar N'DIAYE Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel

Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Dominique **BEGIN-CLAUDET** 

DM20220630 15 N°15 - 1/3

DM20220630\_15 N°15 - 2/3

## OBJET: HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Bilan des acquisitions et cessions immobilières - Année 2021

En application de l'article L.5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale doivent approuver le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières. Ce bilan est annexé au compte administratif.

Le bilan 2021 annexé au rapport décrit de façon exhaustive les opérations immobilières ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil Métropolitain, du Bureau ou d'un arrêté de préemption du Président au cours de l'année 2021.

Il est proposé d'approuver le bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées sur l'année 2021.

# LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE:

- d'approuver le bilan des acquisitions et cessions réalisées par Dijon Métropole pour l'année 2021, ci-annexé ;
- de dire que ce bilan sera annexé au compte administratif de l'exercice 2021.

Scrutin Pour: 81 Abstention: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

DONT 17 PROCURATION(S)

DM20220630 15 N°15 - 3/3